

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juillet 2025

MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE

(Communes fusionnées)

23-07-2025-02

Date de convocation le 16/07/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, LOQUET, CAZENAVE, ETCHART et GRAUX, ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, HILLOOU, LAPÊTRE, et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme GUITTONNEAU pouvoir à M LAMASOU

OBJET : AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT COMMUNALE DE MONT

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-1, L.212-2 et L.212-4 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, entendu les explications de l'ONF, pris connaissance du document d'aménagement forestier et en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Émet un avis FAVORABLE au projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt d'une surface de 103,91 ha, pour une période de 20 ans allant de 2025 à 2044,
- Donne mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions de l'article L.122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propres aux sites Natura 2000.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

